

Madame DAZENS Marie-José  
25 Chemin du Moulin des Vaches  
33770 SALLES



Remis en Mairie de Salles  
le 28/09/2019 à 11h15.

L42

Salles, le 27 septembre 2019.

Remise en mairie

Monsieur le commissaire enquêteur  
Mairie de Salles  
4 place de la Mairie  
33770 SALLES

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vers vous afin d'attirer votre attention sur le changement de zonage de ma parcelle cadastrée H 3030 (H 2871 H 2872), « Le moulin du Pas des Vaches » à Bilos - initialement classée en zone NB et qui serait déclassée en zone N par le futur PLU.

Ce changement de zone est totalement incompréhensible et incohérent pour plusieurs raisons à savoir :

- que sur la parcelle H 3030 il existe une construction depuis 1993 - maison d'habitation - et qu'un permis de construire, pour une nouvelle construction de 76 m<sup>2</sup>, m'a été accordé et prorogé par M. le Maire 23/O5/2019,

- Cette parcelle ne pose aucun problème de viabilisation,

- que le risque incendie est maîtrisé grâce à l'installation d'un captage d'eau dans le lac de M. DAQUIN, **installation réalisée à nos frais à la demande de la Mairie pour maintenir la zone constructible,**

- que cette parcelle est desservie par la voie communale n° 3 reliant le quartier de Bilos au quartier du Caplane, **route qui passe sur ma propriété. En effet, cette voie communale n° 3 a été déplacée par la mairie sur ma propriété sans aucune procédure légale l'amputant ainsi de plusieurs milliers de m<sup>2</sup>. Il convient de régulariser cette situation.**

- que la constructibilité de cette zone a toujours été admise au fil des années et que récemment de nombreuses constructions ont été réalisées et concentrées au début de la rue du Moulin des Vaches notamment en 2ème ligne et même prochainement en 3ème ligne???

Enfin, Il est à noter que ma parcelle est construite depuis au moins 1827. En effet, il s'y trouvait un moulin longtemps en activité: «le moulin du Pas des Baques» qui a donné son nom au quartier d'aujourd'hui : «le moulin des vaches». Il en reste des vestiges dont l'office du tourisme propose la découverte dans sa balade «la route des moulins».

j'espère que vous tiendrez compte de mes observations et que vous préconiserez le maintien de la parcelle H 3030 en zone NB.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.